HAUT-HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9220 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

REFERENCE: LW/ns

Objet: Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme : invitation à soumettre des suggestions textuelles supplémentaires sur le projet révisé d'instrument juridiquement contraignant

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) présente ses compliments à toutes les Missions Permanentes et Observateurs auprès l'Office des Nations Unies à Genève, aux institutions spécialisées, aux autres organisations intergouvernementales, aux institutions nationales des droits de l'homme et aux organisations non gouvernementales et a l'honneur d'informer de ce qui suit :

- Le rapport de la cinquième session du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits de l'homme, adopté *ad referendum* le 18 octobre 2019 et est disponible désormais en toutes les langues officielles des Nations Unies (A/HRC/43/55), et peut être consulté à la page web de la 43 session du Conseil de Droit de l'Homme, et à la page web de la cinquième session du groupe de travail, à l'adresse https://bit.ly/20nU9og sous la rubrique "Documents".
- Au nom du Président-Rapporteur du groupe de travail, le secrétariat rappel l'invitation à tous les États et les différentes parties prenantes à soumettre des suggestions textuelles supplémentaires sur le projet révisé d'instrument juridiquement contraignant au plus tard fin février 2020 (A/HRC/43/55, para 101 (c)).
- Le projet révisé d'instrument juridiquement contraignant est disponible en pièce jointe ou peut être consulté aussi à l'adresse https://bit.ly/2OnU9og sous la rubrique "Documents".
- Les suggestions textuelles supplémentaires sur le projet révisé d'instrument juridiquement contraignant doivent être envoyés au secrétariat par courrier électronique (igwg-tncs@ohchr.org) avant le 29 février 2020. Ils seront postés sur la page web de la cinquième session du groupe de travail.
- Pour plus d'informations, veuillez envoyer un message à <u>igwg-tncs@ohchr.org</u>.

7 février 2020